

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
9 mai 2006 à 20h00 au centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148, Pontiac
à laquelle sont présents :

Edward McCann, maire, Garry Dagenais, maire suppléant, les conseillers Lawrence
Tracey, Harold McKenny, Raymond Gougeon, Brian Middlemiss et Jean Amyotte.

ABSENCE MOTIVÉE : Jim Coyle, conseiller.

Également présents le secrétaire trésorier et quelques contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

Michel Séguin

- Questions à propos du chemin des Pères-Dominicains et l'asphaltage de celui-ci.

Marie-Cine Renaud

- Questions diverses entourant le processus qui a mené à l'augmentation du coût des permis de construction.

Sylvie Carpentier

- Demande pourquoi le chemin Marquis a été enlevé du projet d'asphaltage.

Réponse de M. le maire : Le nouveau conseil a fixé ses priorités avec différents critères dont entre autre, le nombre de terrains vacants.

- Madame demande si le fossé va être corrigé.... accumulation d'eau stagnante.

Réponse de M. le maire : Le conseil règlera les problèmes d'eau stagnante dans les fossés selon l'ampleur de chaque cas.

Jacques Lizotte :

- Mise à jour du site internet.
- Suggère 6 versements pour les taxes.
- Travaux à faire sur le chemin La Pêche
 - ponceau
 - branches à couper
- Suggère de changer les numéros civiques sur la route 366.
- Suggère de changer l'heure des assemblées du conseil pour 19h30.

06-05-129

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et période de questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**

- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2006
 - 4.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 26 avril 2006
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Engagement de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le mois de mai
 - 5.4 Renouvellement – mandat de représentation – Groupe AST
 - 5.5 Renouvellement de la cotisation au CREDDO pour 2006-2007
 - 5.6 Vérification – comptable
 - 5.7 Règlement no 06-09 – modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines
 - 5.8 Traduction simultanée
 - 5.9 Espaces verts
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Rapport du responsable du département incendie
 - 6.2 Rapport du délégué du département – (animaux errants – avril 2006)
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Rond-point – chemin Elm
 - 7.2 Subvention – voirie
 - 7.3 Coût de déplacement d'un luminaire – intersection route 148 & Eardley-Masham
 - 7.4 Travaux – chemin Cedarvale
 - 7.5 Règlement 06-13 - Emprunt et dépense pour le pavage du chemin Lavigne
 - 7.6 Règlement 06-14 - Emprunt et dépense pour le pavage des chemins Davis et Soulières
 - 7.7 Location marteau hydraulique
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Avis de motion – Branchement sur les rejets dans les égouts
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Rapport du délégué du département (permis émis en avril 2006)
 - 9.2 Rapport de l'assemblée du C.C.U. tenue le 18 avril 2006
 - 9.3 Demande de lotissement – Roger Proulx
 - 9.4 Dossiers litigieux et infractions
 - 9.5 Règlement 06-12 – Abrogeant le règlement 06-05 concernant la tarification des permis et certificats
 - 9.6 Règlement no 06-11 – pour modifier les numéros de règlements uniformisés de la MRC des Collines
 - 9.7 Demande de lotissement – Marie-Cine Renaud
 - 9.8 Campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes – Espoir Jeunesse
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Demande du Groupe Action Jeunesse pour l'utilisation du gymnase de l'École Notre-Dame-de-la-Joie
 - 10.2 Don – École des Arts du Pontiac
 - 10.3 Aide additionnelle – Groupe Action Jeunesse – Camp de Jour
- 11. Divers**
 - 11.1 Avis de motion - Champ de recyclage d'automobiles
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Correspondance du Min. des Transports – demande de lumière clignotante – intersection route 148 et chemin de la Montagne
 - 12.2 Politique de récupération des halocarbures - courriel de Dominique Léger de la MRC des Collines
 - 12.3 Note de la CRSBP de l'Outaouais – 58 millions de dollars pour le développement des bibliothèques municipales
 - 12.4 Promesse de payer – dossiers / *Files* 2241-13-8025, 2242-82-9961, 2240-34-6555, 2340-55-5555, 2350-04-1520, 2441-02-6555, 2441-07-1015, 2241-93-8580
 - 12.5 Règlement sur les nouveaux tarifs des permis et certificats - Marie-Cine Renaud

- 12.6 Accusé réception du Min. de l'Environnement – demande de certificat d'autorisation – ruisseaux Bélisle et branche no 3 du cours d'eau Ferris
- 12.7 Correspondance de Jean-Claude Carisse – vestige de prière en début de réunion
- 12.8 Correspondance de l'UPA Gatineau-Sud français – MRC Bio
- 12.9 Demande d'emploi – Benoît Faucher
- 12.10 Demande d'emploi – Amy Dagenais
- 12.11 Consultation – politique nationale de la ruralité
- 12.12 Semaine de la municipalité et Mérite municipal 2006
- 12.13 Correspondance de M. Dany Robinet
- 12.14 Courriel de M. Guy Petrin – Internet (haute vitesse)
- 12.15 Honoraires pour dossiers réglés - Perception des taxes – Legault Roy
- 12.16 Journées de congés – ordures non-ramassés - Mountainview
- 12.17 Pacte fiscal
- 12.18 Demande d'appui du Centre de la Petite Enfance
- 13. Dépôt de documents**
 - 13.1 Correspondance du 6 avril 2006 de Fondex Outaouais envoyée à Excavations Marchand & Fils – expertise supplémentaire et paiement – réservoir de béton
 - 13.2 Correspondance du 11 avril 2006 de Excavations Marchand & Fils envoyée à Fondex Outaouais – réservoir de béton
 - 13.3 Rapport d'assemblée de la réunion de chantier du 6 avril et du 20 avril – gymnase – École Notre-Dame-de-la-Joie
 - 13.4 Courriel de Marc Fortin – financement – projet de modernisation du traversier de Quyon
 - 13.5 Souper-bénéfice organisé par la Sécurité publique de la MRC dans le cadre de la semaine de la police - profits à un organisme local
 - 13.6 Nouvelle entente exclusive avec Aquatech sur la gestion de l'eau – FQM
 - 13.7 Modification à la résolution de la MRC des Collines – créant le Comité sentier récréatif de Pontiac
 - 13.8 Changement d'adresse - Société Canadienne des Postes
 - 13.9 Changement temporaire d'agent d'affaires – Teamsters Québec – local 106
 - 13.10 Direction de la santé publique – formulaire lutte à l'herbe à poux – réorganisation du réseau de la santé
 - 13.11 Déclarations du responsable d'une installation de distribution
 - 13.12 Article de La Presse de Montréal
 - 13.13 Bulletin d'information en sécurité civile du Min. de la Sécurité publique
 - 13.14 Décision de la CPTAQ – dossier Sheila McCrindle
 - 13.15 Procès-verbal de la rencontre du 31 mars 2006 sur le sentier cyclable de Pontiac
 - 13.16 Offre de services professionnels – CIMA+
 - 13.17 Correspondance de Mme Sylvie Desfossés du 23 avril 2006 adressée au Ministère de la Justice et annexes
 - 13.18 Ordre du jour et procès-verbal de la séance du conseil de la MRC le 20 avril 2006
 - 13.19 Procès-verbal de la séance du 16 février 2006 du conseil de la MRC des Collines
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouter	items :	7.8	Appel d'offres – ingénieurs
		12.19	Dépôt – rapport de la Commission des relations de travail

Retirer item : 5.8 Traduction simultanée

Adoptée

06-05-130

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 AVRIL 2006

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 11 avril 2006 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

06-05-131

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 26 AVRIL 2006

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 26 avril 2006 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

06-05-132

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **72 340,46 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 1^{er} mai 2006 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

06-05-133

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **386 911,13 \$** (voir annexe au dossier 102-102), pour la période se terminant le 27 avril 2006 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

06-05-134

**ENGAGEMENTS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT POUR LE MOIS DE MAI**

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102) pour un montant total de **2 034,76 \$** taxes en sus.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

06-05-135

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE REPRÉSENTATION – GROUPE AST

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le secrétaire trésorier à signer la convention intervenue entre le Groupe AST Inc. et la Municipalité de Pontiac pour le renouvellement du mandat de représentation et d'intervention pour la somme de 905,00 \$ (plus les taxes).

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

06-05-136

RENOUVELLEMENT – CONTRIBUTION CREDDO

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité renouvelle sa contribution annuelle au CREDDO au coût de 100,00 \$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

06-05-137

VÉRIFICATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT les appels d'offres sur invitation envoyés à certains vérificateurs externes ;

CONSIDÉRANT l'offre reçu de *Gestion Gek* au coût de 13 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette offre inclus une vérification intérimaire en novembre qui aidera les élus à mieux se préparer pour le budget ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de *Gestion Gek* au coût de 13 500,00 \$ pour la vérification municipale de l'année 2006 et suivantes.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

06-05-138

RÈGLEMENT NO 06-09 – MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté des collines de l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Pontiac, Notre-Dame-de-la-Salette et de Val-des-Monts ont établi une cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour ;

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-87 du 22 octobre 1997 ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent en modifier les termes en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2006;

EN CONSÉQUENCE IL EST:

Proposé par Jean Amyotte
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 06-09 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 La Municipalité de Pontiac autorise la conclusion d'une « Entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines de l'Outaouais », à intervenir entre les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Val-des-Monts et la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais.

ARTICLE 2 : Le texte de cette entente est joint en annexe et fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite annexe.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adoptée

ANNEXE AU RÈGLEMENT NO 06-09

ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES DE L'OUTAOUAIS

OBJET

ARTICLE 1

La présente entente a pour objet la modification de l' « Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » ;

MODIFICATIONS

ARTICLE 2

L'article 7 du protocole d'entente portant sur l'entente relative à l'établissement de la Cour municipale commune de la MRC des Collines de l'Outaouais est modifié par l'addition, à la fin, des paragraphes suivants:

- 7.3 La MRC des Collines-de-l'Outaouais conserve la propriété de toutes les sommes perçues à titre de frais pour toute infraction constatée par la Sûreté du Québec sur le territoire de chacune des municipalités qu'elle dessert et qui est partie à cette entente.
- 7.4 La MRC des Collines-de-l'Outaouais remet, à chaque municipalité poursuivante, les amendes découlant d'une infraction constatée par la Sûreté du Québec sur son territoire.

ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 3 :

La présente entente entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi, et à compter de son approbation par décret du gouvernement.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente annexe à la date mentionnée pour chacune d'entre elles :

Pour la Municipalité de Pontiac

DONNÉ À PONTIAC le 3 mai 2006.

Maire

Secrétaire trésorier

06-05-139

CONTRAT – ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT les offres reçues pour l'entretien des espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Lavigne de *Pelouses G.L.* a envoyé la plus basse soumission conforme selon l'opinion de notre conseiller juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde le contrat d'entretien des espaces verts à Gilles Lavigne de *Pelouses G.L.* pour une durée d'un (1) an au prix de 15 643,40 \$ taxes incluses.

Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DES INCENDIES MARS-AVRIL 2006

Le secrétaire trésorier dépose le rapport.

DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES – ANIMAUX – AVRIL 2006

Le secrétaire trésorier dépose le rapport.

06-05-140

ROND-POINT CHEMIN ELM

Il est

Proposé par Jean Amyotte
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande des offres à au moins 2 firmes d'ingénieur pour la confection d'un plan et recommandations pour la construction d'un rond-point à l'extrémité sud du chemin Elm.

Adoptée

06-05-141

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE ce conseil accepte les travaux pour la somme de 61 378,83 \$ sur les chemins municipaux et que ces travaux ne font pas partie d'une autre subvention ;

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 60 000,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité (voir liste en annexe).

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

06-05-142

DÉPLACEMENT LAMPADAIRE ROUTE 148 & CHEMIN EARDLEY-MASHAM

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de faire déplacer le luminaire au coin de la route 148 et du chemin Eardley-Masham par la firme Marengère Électrique au coût de 1 012,22\$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

06-05-143

TRAVAUX – CHEMIN CEDARVALE

CONSIDÉRANT les problèmes de drainage des fossés du chemin Cedarvale;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède le plan d'arpentage du chemin Cedarvale;

CONSIDÉRANT les estimés produits par le directeur des travaux publics;

Il est

Proposé par Jean Amyotte
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 31 000,00\$ pour les travaux de correctifs sur le chemin Cedarvale tel que proposé par le directeur des travaux publics.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

06-05-144

RÈGLEMENT No. 06-13 - « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR LE PAVAGE DU CHEMIN LAVIGNE »

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 11 avril 2006.

Il est

Proposé par Jean Amyotte
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de pavage du chemin Lavigne selon les estimés fournis par la Firme Fondex Outaouais au montant de 50 000,00 \$ daté du 13 mai 2005 et mis à jour le 1^{er} mai 2006, incluant les frais, taxes et imprévus.

ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 50 000,00 \$ pour des fins du présent règlement, cette somme incluant les travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 50 000,00 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute subvention ou contribution qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2.

ARTICLE 5 : Pour pourvoir aux dépenses engagées pour les intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur les immeubles imposables du chemin Lavigne (voir annexe), une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur de chaque immeuble imposable, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité.

ARTICLE 6 : S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

06-05-145

RÈGLEMENT No. 06-14 - « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR LE PAVAGE DES CHEMINS DAVIS ET SOULIÈRES »

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 11 avril 2006.

Il est

Proposé par Jean Amyotte
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de pavage des chemins Davis et Soulières selon les estimés fournis par la Firme Fondex Outaouais au montant de 125 000,00 \$ daté du 13 mai 2005 et mis à jour le 1^{er} mai 2006, incluant les frais, taxes et imprévus.

ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 125 000,00 \$ pour des fins du présent règlement, cette somme incluant les travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 125 000,00 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute subvention ou contribution qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2.

ARTICLE 5 : Pour pourvoir aux dépenses engagées pour les intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur les immeubles imposables des chemins Davis et Soulières (voir annexe), une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur de chaque immeuble imposable, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité.

ARTICLE 6 : S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

06-05-146

LOCATION MARTEAU HYDRAULIQUE

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU

Que la municipalité autorise un budget de 4 000,00\$ pour la location d'un marteau hydraulique pour les travaux sur les chemins de la Montagne et Crégheur.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

06-05-147

APPEL D'OFFRES – INGÉNIEURS

Il est

Proposé par Jean Amyotte
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité publie une annonce pour un appel d'offre pour la préparation des devis des travaux d'asphaltage relatifs aux règlements no 06-10, 06-13 et 06-14.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Harold McKenny à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant les rejets dans les égouts et cours d'eau.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN AVRIL 2006

Le secrétaire trésorier dépose le rapport.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE DU C.C.U. TENUE LE 18 AVRIL 2006

Le secrétaire trésorier dépose le rapport.

06-05-148

CADASTRE – M. Roger Proulx

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but le remplacement cadastral du lot 3 438 619 par le lot 3 753 215 et créer le lot 3 753 214 situé à l'intersection du chemin Dubois et de la route 148, tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur M. Claude Durocher sous ses minutes 17647 D;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot créer par la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01 ;

Il est

Proposé par Jean Amyotte
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant tel que proposé sur le plan préparé par l'arpenteur M. Claude Durocher sous ses minutes 17647 D.

Adopté

06-05-149

DOSSIERS LITIGIEUX ET INFRACTIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite accélérer le processus d'application des divers règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes en infraction, après avoir reçu des avis d'infraction de la part de la Municipalité continuent de ne pas se conformer;

CONSIDÉRANT QUE cette situation vient compliquer et alourdir la tâche de l'Inspectrice en bâtiments et environnement;

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise l'Inspectrice en bâtiments et environnement, Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique, pour procédures, les dossiers de contribuables en infraction suivants:

3941 73 6755	4640 24 9249
2441 69 9608	5134 16 4544

Adoptée

06-05-150

RÈGLEMENT NO. 06-12

«RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO.06-05 CONCERNANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS »

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Pontiac juge opportun et d'intérêt public de réviser les tarifs des permis et certificats;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption des dispositions proposées par ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 26 avril 2006 par Jean Amyotte;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jean Amyotte
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU que le Conseil ordonne et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les tarifs des permis et certificats exigés lors des demandes de permis et certificats sont les suivants:

Traitement des eaux usées		
système de traitement des eaux usées	150 \$	remise de 100\$ sur réception du certificat de conformité
fosse scellée	50 \$	
remplacement/réparation fosse septique	150 \$	remise de 100\$ sur réception du certificat de conformité
Captage des eaux	150 \$	remise de 100\$ sur réception du rapport de forage
Lotissement - 1^{er} et second lot	100 \$	
Lots additionnels	50 \$	
Bâtiment principal – résidentiel, commercial, industriel, communautaire	0.25\$/p ² ou 2.69\$/m ²	Maximum 500 \$
addition d'un logement	50 \$	
Bâtiment secondaire (gazebo, garage, remise etc.)	25\$ moins de 10X10	50\$ plus de 10X10
bâtiment agricole (foin, outils de ferme, véhicule)	50 \$	
bâtiment agricole (abri hivernisation pour animaux)	150 \$	
Rénovation, modification, agrandissement, etc.	50 \$	
Agrandissement de l'espace habitable	100 \$	

Certificats d'autorisation		
changement d'usage	50 \$	
travaux en milieu riverain	100 \$	
coupe d'arbres commerciale	150 \$	
Certificat d'usage	50 \$	Annuel, du 1 ^{er} jan au 31 déc.
Permis		
affichage	50 \$	
clôture	25 \$	
dérogation mineure	750 \$	Incluant frais de publication
démolition / déplacement	50 \$	
galerie, patio, terrasse, piscine (incluant la clôture et terrasse)	25 \$ 50 \$	
quai	25 \$	
vérenda / solarium	50 \$	
Cantine mobile		
	400 \$	Annuel
	200 \$	saisonnier (6 mois)
	25 \$	Quotidien
Renouvellement permis construction neuve bâtiment principal	0.12\$/p ² ou 1.29\$/m ²	Maximum 250\$

- 25\$ non remboursable

ARTICLE 3

Dans les cas d'un agrandissement de la superficie habitable de l'habitation, un certificat de conformité ou une attestation d'un ingénieur ou d'un technologue concernant la conformité du système de traitement des eaux usées est exigé avant l'émission du permis.

ARTICLE 4

Les tarifs du présent règlement sont rétroactifs au 15 mars 2006.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Harold McKenny et Brian Middlemiss votent contre la résolution.

Adoptée

06-05-151

RÈGLEMENT No. 06-11

POUR MODIFIER LES NUMÉROS DES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS

02-RM-01 « ALARMES »

03-RM-02 « ANIMAUX »

02-RM-03 « CIRCULATION ET STATIONNEMENT », ET

02-RM-04 « PAIX ET BON ORDRE »

PAR LES NUMÉROS

06-RM-01 « ALARMES »

06-RM-02 « ANIMAUX »

**06-RM-03 « CIRCULATION ET STATIONNEMENT », ET
06-RM-04 « PAIX ET BON ORDRE »**

ATTENDU QUE toutes les municipalités de la MRC des Collines-de-l’Outaouais ont adopté des règlements uniformisés concernant les alarmes, le contrôle des animaux, la circulation et le stationnement ainsi que le maintien de la paix et le bon ordre;

ATTENDU QUE pour les fins de l’application de ces règlements, par le service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l’Outaouais, il est essentiel que tous les règlements adoptés par toutes les municipalités de la MRC soient semblables afin d’en faciliter l’application`

ATTENDU QUE l’adoption de ces règlements par les municipalités à des années différentes a eu pour effet de donner lieu à une certaine disparité dans la numérotation;

ATTENDU QU’il y a lieu pour les rendre semblables dans toutes les municipalités d’en modifier la numérotation;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné à une session antérieure de ce Conseil municipal, soit le 11 avril 2006 à l’effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu’il soit, à savoir;

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : RÈGLEMENT 02-RM-01 - ALARMES

Le règlement portant le numéro 02-RM-01, adopté le 8 avril 2003 concernant les alarmes dans les limites de la Municipalité de Pontiac, est modifié pour porter le numéro 06-RM-01.

ARTICLE 3 : RÈGLEMENT 03-RM-02 - ANIMAUX

Le règlement portant le numéro 03-RM-02, adopté le 8 avril 2003 concernant les animaux dans les limites de la Municipalité de Pontiac est modifié pour porter le numéro 06-RM-02.

**ARTICLE 4 : RÈGLEMENT 02-RM-03 – CIRCULATION ET
STATIONNEMENT**

Le règlement portant le numéro 03-RM-03, adopté le 8 avril 2003 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Municipalité de Pontiac, est modifié pour porter le numéro 06-RM-03.

ARTICLE 5 : RÈGLEMENT 02-RM-04 – PAIX PUBLIQUE ET BON ORDRE

Le règlement portant le numéro 03-RM-04, adopté le 8 avril 2003 concernant la paix publique et le bon ordre dans les limites de la Municipalité de Pontiac, est modifié pour porter le numéro 06-RM-04.

ARTICLE 6 : **MODIFICATIONS**

Le présent règlement modifie les numéros de règlements 02-RM-01, 03-RM-02, 02-RM-03 et 02-RM-04 par les numéros 06-RM-01, 06-RM-02, 06-RM-03 et 06-RM-04.

ARTICLE 7 : **DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

ARTIEL 8 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Adoptée

06-05-152

CADASTRE – Mme Marie-Cine Renaud

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de subdiviser une partie du lot 26B, rang 13, Canton Onslow créant le lot 26B-6, du rang 13, Canton Onslow, tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur M. Richard Fortin sous ses minutes no. 7988;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot créer par la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01 ;

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant ayant pour but de subdiviser une partie du lot 26B, rang 13, Canton Onslow créant le lot 26B-6, du rang 13, Canton Onslow, tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur M. Richard Fortin sous ses minutes no. 7988;

Adoptée

06-05-153

DEMANDE DE SOLLICITATION PAR L'ORGANISME ESPOIR JEUNESSE

Il est

Proposé par Jean Amyotte
Secondé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal n'autorise pas l'organisme « Espoir Jeunesse » à circuler dans notre municipalité pour sollicitation tel que prévu au règlement # 02-RM-04, article 5.13, cet organisme n'étant pas connu dans notre région et ne possédant pas la notion d'organisme de charité pouvant émettre des reçus pour dons aux fin d'impôt.

Adoptée

06-05-154

UTILISATION DU GYMNASSE PAR GROUPE ACTION JEUNESSE

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Secondé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde à Groupe Action Jeunesse l'autorisation d'utiliser le gymnase tel que demandé pour le camp de jour conditionnellement à ce que le protocole d'entente ait été signé avec la commission scolaire et selon les règles établies dans le dit protocole ou, le cas échéant, si une entente particulière était signée à cet effet.

Harold McKenny votre contre la résolution.

Adoptée

06-05-155

DON – ÉCOLE DES ARTS DU PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a référé la demande de don par l'école des Arts du Pontiac au Comité de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs et action communautaire a fait l'étude du dossier et recommande au conseil de faire un don de 100,00 \$ à l'école des Arts du Pontiac.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU que ce conseil fasse un don de 100,00 \$ à l'école des Arts du Pontiac.

Les argents seront pris du poste budgétaire des loisirs.

Le vote est demandé :

POUR

Brian Middlemiss
Raymond Gougeon
Garry Dagenais

CONTRE

Harold McKenny
Lawrence Tracey
Jean Amyotte

Rejetée

06-05-156

**AIDE ADDITIONNELLE – GROUPE ACTION JEUNESSE DE LUSKVILLE –
CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière a été étudié et que les montants alloués ont été basés sur les chiffres remis;

CONSIDÉRANT QUE le groupe était insatisfait des sommes allouées;

CONSIDÉRANT QUE le groupe a eu une rencontre avec le Comité de loisirs pour avoir des sommes additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le comité explique les motifs des sommes allouées;

CONSIDÉRANT QUE le groupe était prêt à revoir leurs chiffres et de les présenter de nouveau au comité;

CONSIDÉRANT QUE le groupe a remis des nouveaux chiffres au comité pour étude;

CONSIDÉRANT QUE le comité juge important de supporter le camp de jour pour l'ensemble de la communauté Pontissoise;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude des nouveaux chiffres, le Comité de loisirs et action communautaire recommande au conseil d'accorder une somme additionnelle de 3 000,00 \$ à Groupe Action Jeunesse pour le camp de jour.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une somme additionnelle de 3 000,00 \$ à Groupe Action Jeunesse pour le camp de jour.

Les argents seront pris du poste budgétaire des loisirs.

Harold McKenny vote contre la résolution.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0506005

AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est par la présente donné par le maire Eddy McCann à l'effet qu'il entend présenter un règlement à une prochaine session de ce conseil, modifiant le règlement de zonage no.177-01 – modifiant la zone 41.

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Correspondance du Min. des Transports – demande de lumière clignotante – intersection route 148 et chemin de la Montagne
- Politique de récupération des halocarbures - courriel de Dominique Léger de la MRC des Collines
- Note de la CRSBP de l'Outaouais – 58 millions de dollars pour le développement des bibliothèques municipales
- Promesse de payer – dossiers / *Files* 2241-13-8025, 2242-82-9961, 2240-34-6555, 2340-55-5555, 2350-04-1520, 2441-02-6555, 2441-07-1015, 2241-93-8580
- Règlement sur les nouveaux tarifs des permis et certificats - Marie-Cine Renaud
- Accusé réception du Min. de l'Environnement – demande de certificat d'autorisation – ruisseaux Bélisle et branche no 3 du cours d'eau Ferris
- Correspondance de Jean-Claude Carisse – vestige de prière en début de réunion
- Correspondance de l'UPA Gatineau-Sud français – MRC Bio
- Demande d'emploi – Benoît Faucher
- Demande d'emploi – Amy Dagenais
- Consultation – politique nationale de la ruralité
- Semaine de la municipalité et Mérite municipal 2006
- Correspondance de M. Dany Robinet
- Courriel de M. Guy Petrin – Internet (haute vitesse)
- Honoraires pour dossiers réglés - Perception des taxes – Legault Roy
- Journées de congés – ordures non-ramassés - Mountainview
- Pacte fiscal
- Demande d'appui du Centre de la Petite Enfance

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Correspondance du 6 avril 2006 de Fondex Outaouais envoyée à Excavations Marchand & Fils – expertise supplémentaire et paiement – réservoir de béton
- Correspondance du 11 avril 2006 de Excavations Marchand & Fils envoyée à Fondex Outaouais – réservoir de béton
- Rapport d'assemblée de la réunion de chantier du 6 avril et du 20 avril – gymnase – École Notre-Dame-de-la-Joie

- Courriel de Marc Fortin – financement – projet de modernisation du traversier de Quyon
- Souper-bénéfice organisé par la Sécurité publique de la MRC dans le cadre de la semaine de la police - profits à un organisme local
- Nouvelle entente exclusive avec Aquatech sur la gestion de l'eau – FQM
- Modification à la résolution de la MRC des Collines – créant le Comité sentier récréatif de Pontiac
- Changement d'adresse - Société Canadienne des Postes
- Changement temporaire d'agent d'affaires – Teamsters Québec – local 106
- Direction de la santé publique – formulaire lutte à l'herbe à poux – réorganisation du réseau de la santé
- Déclarations du responsable d'une installation de distribution
- Article de La Presse de Montréal
- Bulletin d'information en sécurité civile du Min. de la Sécurité publique
- Décision de la CPTAQ – dossier Sheila McCrindle
- Procès-verbal de la rencontre du 31 mars 2006 sur le sentier cyclable de Pontiac
- Offre de services professionnels – CIMA+
- Correspondance de Mme Sylvie Desfossés du 23 avril 2006 adressée au Ministère de la Justice et annexes
- Ordre du jour et procès-verbal de la séance du conseil de la MRC le 20 avril 2006
- Procès-verbal de la séance du 16 février 2006 du conseil de la MRC des Collines

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madeline Carpentier

- Questions sur divers points à l'ordre du jour.

Jacques Lizotte

- Demande à ce qu'il y ait un parc (espace vert) dans le secteur – route 366.

06-05-157

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h15 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 0506005

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: de 06-05-132 à 06-05-137, 06-05-139, de 06-05-141 à 06-05-143, 06-05-146 et 06-05-156.

MAIRE

SECRÉTAIRE TRÉSORIER